

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 9

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales

Assurance maladie attaquée de quatre côtés

Quatrième convocation des Suissesses et des Suisses, cette année, dans les locaux de vote, à l'invitation du Conseil fédéral. Trois sujets figurent à l'affiche du 4 décembre.

Un référendum contre la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMAL), l'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse «pour une saine assurance maladie», un référendum contre une modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). La démocratie directe est active, voire hyperactive!

La révision de l'assurance maladie parcourt depuis des années un chemin semé d'obstacles. Pas moins de quatre comités ont attaqué, par voie de référendum, la dernière en date des révisions de la LAMAL, approuvée finalement pourtant par les Chambres fédérales en mars dernier à une confortable majorité.

La LAMAL poursuit deux objectifs: assurer la solidarité entre assurés et modérer les coûts de la santé. Elle institue une assurance de base obligatoire pour tout le monde.

Pour assurer la solidarité entre les assurés, le libre passage entre les caisses devient possible; toutes les caisses doivent offrir les mêmes prestations de base, une péréquation étant instituée entre les caisses pour équilibrer les charges entre «bons» risques et «mauvais» risques; des réductions de cotisation sont prévues pour les familles et les personnes à bas revenus.

Pour modérer les coûts de la santé, les caisses reçoivent la liberté de conclure des accords avec les fournisseurs de soins, ce qui leur permet en particulier de favoriser la création de caisses de type HMO, fondées sur la prévention, ou d'instituer des franchises annuelles plus élevées. De même, les pouvoirs publics sont conviés à passer à la caisse, à raison de 3 milliards de francs par an, dont les deux tiers sont à la charge de la Confédération, et le tiers restant à celle des cantons.

La LAMAL est en butte à une attaque lancée de quatre côtés: par deux caisses maladie – Artisana et SWICA –, un groupement de médecins prônant l'indépendance de la médecine, un comité de partisans de la «médecine douce» en faveur de la médecine naturelle; chacun avançant ses propres motifs pour la rejeter.

Au cours de ces derniers mois, le front du refus à la LAMAL n'a cessé de gagner des adeptes. Outre les partis populistes, l'Union suisse des arts et métiers, certains «ministres cantonaux des finances» et diverses personnalités des milieux bourgeois

commencent à exprimer publiquement leur opposition. Le débat promet d'être chaud.

Calquée sur l'AVS

L'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse «Pour une saine assurance maladie» prévoit une répartition des coûts qui s'inspire de l'AVS: un prélèvement sur les salaires de l'ordre de 3,5 à 4%, une cotisation perçue auprès des personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, la gratuité pour les enfants, une assurance obligatoire pour la perte de gain en cas de maladie, la participation de la Confédération et des cantons au financement de l'assurance.

Cette initiative, dotée d'un préavis négatif du Conseil fédéral, a été rejetée par les Chambres fédérales, contre l'avis de la gauche.

Statut des étrangers

Le milieu ouvert de la drogue au Letten à Zurich avec ses règlements de compte meurtriers entre dealers le plus souvent étrangers suscite des réactions de plus en plus virulentes à l'encontre des autorités de la plus grande ville de Suisse. En proie à un profond désarroi, celles-ci tentent de résoudre le problème par une action alliant la prévention, la répression et l'aide d'urgence aux toxicomanes, en demandant simultanément avec insistance à la Confédération et aux cantons de coopérer. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a lancé en été 1993 son projet de révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), instituant des mesures visant à combattre les abus graves et manifestes du droit d'asile et du droit des étrangers. Cette révision, menée tambour battant, a été également approuvée par les Chambres fédérales en mars dernier.

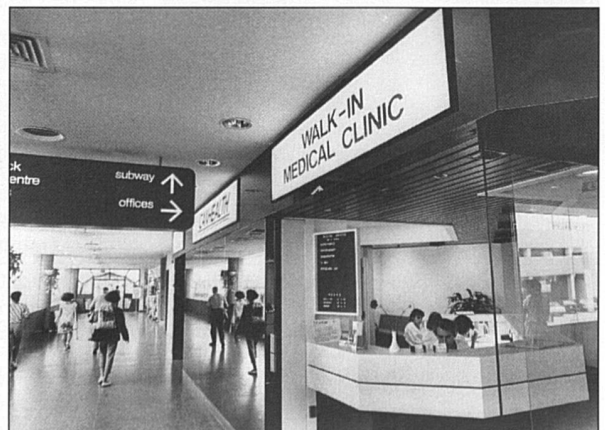
Ces mesures de contrainte visent directement les étrangers qui ne peuvent pas justifier qu'ils sont autorisés à séjourner en Suisse. Elles prévoient la possibilité de mettre en détention «prépa-

ratore» une personne dont la demande de séjour et d'établissement est en train d'être examinée, l'internement d'un étranger sous le coup d'une mesure d'expulsion ou de renvoi en vue de le refouler, l'assignation à résidence d'un étranger dépourvu de titre de séjour et qui «enfreint grossièrement les règles tacites de la cohabitation sociale» et enfin la faculté d'effectuer des perquisitions à domicile durant la procédure de renvoi ou de refoulement.

La Coordination SOS Asile est à l'origine du lancement d'un référendum. Au fil des mois l'opposition à la révision de la loi sur les étrangers s'est exprimée avec de plus en plus d'ampleur, surtout au lendemain de l'approbation, par le peuple, le 25 septembre, de la norme pénale contre le racisme. C'est en Suisse romande, dans les villes de Berne et de Zurich, chez nombre d'avocats, de juristes et de professeurs de droit, ainsi que dans les œuvres d'entraide, les Eglises, de même que dans la sensibilité humanitaire des partis bourgeois que se retrouvent ceux qui s'opposent aux mesures de contrainte. Tous ensemble pour formuler une gamme de griefs à l'encontre de cette révision qu'ils qualifient d'«injuste, de discriminatoire, de dangereuse, d'anticonstitutionnelle et de contraire aux principes du droit pénal».

Les mesures de contrainte, défendues par le Conseil fédéral, ont reçu l'appui des partis populistes, d'un large segment des partis bourgeois, de même que des autorités cantonales et communales zurichoises.

Anne-Marie Ley



Ces dernières années, les coûts de la santé ont connu une ascension vertigineuse. Il devient urgent de modérer ces coûts et d'assurer la solidarité entre toutes et tous.

Prix Zora la Rousse

Les Osses récompensés

(c) – Un prix de 10 000 fr. sera remis au Théâtre des Osses. Décerné par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, le Prix Zora la Rousse récompense des productions culturelles ou artistiques destinées à l'enfance et à la jeunesse. Pour autant que ces productions illustrent une forme de vie sociale nouvelle, sur une base d'égalité entre les sexes. Le bureau souligne l'effort pédagogique du Théâtre des Osses et sa collaboration avec les milieux scolaires. La remise du prix aura lieu le 27 novembre prochain, à 19h, à Givisiez après la représentation du spectacle actuellement à l'affiche, *Diotime et les Lions*, d'Henri Bauchau (voir *Femmes suisses* octobre 1994).

Faculté de théologie

Madame la professeure

(sk) – Maya Burger cumule les premières. Pionnière en tant que femme, pionnière en qualité de membre de confession catholique à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne. Elle y occupera dès l'automne 1995 un poste de

professeure ordinaire. Mme Burger ne cache pas sa joie: «*La décision du Conseil d'Etat vaudois est formidable. Il y a encore tant de facultés de théologie qui refusent les candidates. J'ai moi-même rencontré cet obstacle en Allemagne.*»

Son prédécesseur, Jacques Waardenburg, est expert de l'islam, elle est spécialiste de l'hindouisme. Ce qui marque la volonté du conseil de faculté d'avoir une approche plus académique que confessionnelle.

Maya Burger, 38 ans, est née à Lucerne mais a suivi des études secondaires à Lausanne. Elle a séjourné deux années durant à l'Université du Rajasthan, en Inde. Elle s'y initie à la philosophie et aux langues indiennes. Elle poursuivra sa spécialisation à l'Université de Berkeley en Californie. Elle est actuellement, depuis 1987, privat docent à la section langues et civilisations orientales de la Faculté des lettres de Lausanne.

A noter que deux femmes enseignent déjà à la Faculté de théologie mais en tant que maîtresses d'enseignement et de recherche.

Femmes catholiques

Fonds pour mères en détresse

(c) – Le Fonds de solidarité pour futures mères en détresse (SOFO) constate un net recul

des dons recueillis durant les six premiers mois de l'année, soit quelque 100 000 francs de moins que l'année précédente. La Ligue suisse des femmes catholiques SKF, initiatrice de cette œuvre sociale, s'inquiète de cette baisse, alors que les demandes de soutien restent stables. Plus de 1,2 million de francs ont été alloués pour 686 cas suivis en 1993. Le tiers des besoins provient de Suisse romande, Vaud largement en tête.

La SOFO vient en aide à des femmes placées devant des difficultés insurmontables lors d'une grossesse ou d'une naissance.

Les responsables sont convaincues que leur action devrait être étendue à plus de femmes encore. Des besoins qui ne pourront être couverts si le recul des dons continue à se confirmer.

Pour vos dons:
Compte de chèques
SOFO-CCP-60-6287-7



UNIVERSITE
DE
LAUSANNE

La Faculté de médecine de l'université de Lausanne met au concours le poste de

**professeur-e ordinaire
d'ophtalmologie
Chef de Service
et Directeur médical
de l'Hôpital
ophtalmique**

En dehors d'une spécialisation dans un domaine lui permettant de développer une activité clinique et de recherche de pointe, le candidat devrait posséder une large expérience lui permettant de diriger l'ensemble des activités du Service d'ophtalmologie.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au professeur C. Perret, doyen de la Faculté de médecine, rue du Bugnon 9, CH-1005 Lausanne, jusqu'au 31 décembre 1994. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Les remous de l'AVS, récapitulons !

	Principe	Coût
10 ^e révision adoptée par le Parlement	Splitting, bonus éducatif, amélioration des petites rentes (déjà en vigueur), rente de veuf, hausse par étapes de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans.	Environ 0,5 milliard
Initiative PSS-USS déposée en 1991	Hausse des rentes, splitting, bonus, préretraite, renforcement de l'AVS au détriment du deuxième pilier.	7,1 milliards moins 2,7 milliards épargnés dans le deuxième pilier.
Initiative de la Société suisse des employés de commerce (SSEC)	Retraite pour toutes et tous à 62 ans, avec choix de travailler jusqu'à 68 ans. Aucune amélioration pour les femmes.	1 ^{er} pilier: 1,7 milliard 2 ^e pilier: 1,4 milliard
Initiative du Parti écologiste	Idem que pour la SSEC, mais rente réduite pour toute activité à temps partiel.	Légèrement inférieur à l'initiative de la SSEC
Initiative du Parti socialiste	Le PS pourrait renoncer à lancer une initiative supplémentaire pour soutenir l'un ou l'autre des autres projets d'initiative.	
Initiative de l'USS	Maintien des acquis de la 10 ^e révision sans augmentation de l'âge de l'AVS.	Environ 1 milliard
Référendum	Annule la 10 ^e révision de l'AVS. Certaines améliorations déjà en vigueur ne seraient pas remises en question.	

Sources: PSS, service de presse

Architecture à visage féminin

Organisation de l'espace, aménagement du territoire, une étude fait le point sur l'exclusion des femmes de cette réflexion.

La Suisse s'est dotée, non sans peine, d'une magnifique loi sur l'aménagement du territoire, dont le but est de gérer au mieux l'espace, parcimonieusement distribué en Suisse vu sa géographie tourmentée, par une répartition judicieuse des zones servant à l'habitat, aux activités professionnelles, agriculture comprise, et au délassement.

Entrée en vigueur en 1979, cette loi, qui subit actuellement sa première révision, témoigne plutôt crûment de l'exclusion des femmes – une de plus – dans sa réflexion de base. Ce qui se manifeste aujourd'hui dans la réalité quotidienne d'un sentiment d'insécurité dans certains espaces publics, parfois diffus, parfois douloureux.

Hans Flückiger, directeur de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire à Berne, reconnaît lui-même que le développement de l'urbanisation, l'organisation spatiale des agglomérations et la conception des ensembles bâtis peuvent créer des tensions et favoriser la violence. Et qu'à cet égard une organisation spatiale bien pensée est de nature à favoriser la sécurité et le bien-être des habitants.

La loi prévoit une large consultation des milieux directement concernés pour la mise en œuvre des mesures concrètes d'aménagement du territoire. Sur le papier pour l'instant, car les femmes continuent d'être pour l'instant les grandes absentes dans les organes où se prennent les décisions. Historiquement, elles n'ont pas participé à l'organisation des espaces publics. Car ce sont les hommes qui les ont modelés en fonction de leurs besoins, selon la répartition des rôles entre les sexes définie au XIX^e siècle: les hommes subvenant à l'entretien de leur famille doivent disposer de communi-

cations aussi rapides et commodes que possible pour faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail; les femmes doivent pouvoir disposer d'un maximum de commodités – écoles et magasins – aussi proches que possible de leur foyer. Que la famille nucléaire ne soit qu'une parmi de nombreux autres types de communautés n'a guère pénétré l'esprit des planificateurs des années soixante à nonante. Le cœur des villes meurt, tandis que les agglomérations et les voies de communication ne cessent de grignoter le peu d'espace dévolu à l'agriculture et à la nature.

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT) consacre son dernier bulletin à un vaste échange de vues sur la contribution de l'aménagement du territoire à l'élimination de la peur et de la violence. Une lecture stimulante pour toutes celles qui lisent l'allemand et qui servira de prolongement au dossier consacré par *Femmes suisses* à l'architecture au mois de mars.

Espaces redoutables

Triste litanie. La vitesse du trafic motorisé est devenue l'étalon qui sert à mesurer le développement des villes et des campagnes; tous ceux qui se déplacent lentement, personnes âgées, handicapés, enfants, à pied ou à vélo, font partie de la zone d'influence des femmes qui, en majorité, s'occupent d'eux dans les quartiers et les villages.

Les garages souterrains, les passages sous des artères à grande circulation, les arrêts de bus en dehors des zones habitées sont autant de lieux que des femmes seules redoutent surtout le soir.

Foin de résignation et de passivité. Le moment est venu de passer à l'action, notent différentes femmes architectes regroupées au sein du «lobby des femmes pour l'urbanisme» à Zurich. Il est évident, répète l'une d'elles, qu'il faut davantage de femmes au niveau décisionnel de la politique et de l'économie, qu'il faut davantage de femmes formées à l'architecture et à l'urbanisme. Mais il est tout aussi nécessaire que les femmes s'organisent entre elles dans leur quartier pour définir leurs besoins et peser de leur influence collective pour faire passer leurs revendications.

Pour accroître la sécurité dans les espaces publics, il s'agit de prendre des mesures à toutes les étapes de la planification, en tirant profit de la révision des plans de zone jusqu'au stade de la réalisation du projet concret des constructions. Les maîtres mots sont décentralisation et mixité

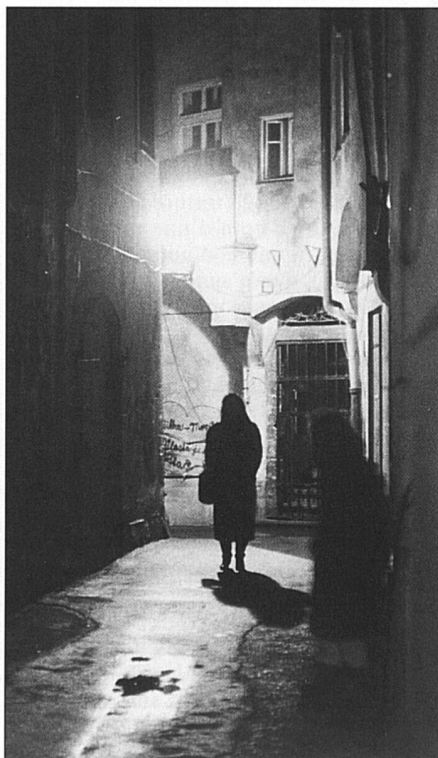
des fonctions – logements, ateliers, écoles, magasins, lieux de loisirs et de rencontres, éclairage, stationnement des voitures. Des exemples illustrés de photos sont livrés par une aménagiste de Berne, qui propose des mesures correctives.

Dans le contexte socio-économique actuel, avertit en conclusion Lili Monteventi, géographe à Lausanne, vu la diminution des ressources financières des collectivités publiques, les besoins relatifs à un environnement de qualité et à la sécurité, qui concernent plus spécifiquement les femmes, risquent d'être oubliés ou d'être considérés comme un luxe qu'on ne peut plus se permettre. Précisément, ces éléments qui constituent les nouveaux atouts de la ville.

A noter que ce numéro spécial du bulletin de l'OFAT fait également référence au dossier de *Femmes suisses* sur l'architecture.

Anne-Marie Ley

Ce bulletin d'information de l'OFAT 2/94 peut être commandé au 031/322 40 60, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.



L'aménagement des rues n'est pas toujours sécurisant pour les femmes.

(Photo Roland Burkhard)

PAF est le nom de l'association que les femmes architectes et urbanistes vont constituer officiellement pour toute la Suisse, le 12 novembre 1994 à Berne. But de la nouvelle Planung und Architektur von und für Frauen: encourager les femmes à investir les niveaux où se prennent les décisions dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la construction de logements, afin qu'elles sensibilisent les instances politiques et professionnelles aux besoins spécifiques des femmes. (Relire aussi *Femmes suisses* de mars 1994). Adresse utile: Iren Hupfer, Baselweg 24, 4146 Hochwald.